

I have a dream

I have a dream. Non, je ne suis pas Luther King. Mais voici mon rêve.

A l'issue d'une longue phase de luttes des travailleurs de France dirigée par les organisations syndicales de lutte, le capital a enfin du rendre gorge et concéder de formidables avancées pour notre peuple. A l'unisson de ces luttes, et les prolongeant sur le plan politique un pouvoir organisé autour du front de gauche, avec forte participation communiste et défendant les intérêts du peuple travailleur se met en place en France après des élections anticipées provoquées par la révolte sociale du peuple.

Bien entendu ces faits ne sont pas sans conséquences sur le domaine de l'Enseignement Supérieur et Recherche, les salariés du secteur ayant d'ailleurs bel et bien participé à un haut niveau à ces luttes intenses.

Le principe d'autonomie de la science, de la connaissance et de l'activité universitaire en général par rapport aux impératifs économiques ou aux pilotages politiques est reconnu. Cette autonomie n'est d'ailleurs pas une "indépendance" qui serait fort illusoire et pernicieuse

Signe majeur de changement, un plan massif de titularisation des dizaines de milliers de contractuels du secteur est mis en place. En même temps un plan long terme de croissance de l'emploi public de fonctionnaires est instauré.

Les laboratoires et les départements de formation sont financés à plus de 2/3 des besoins estimés par des financements récurrents.

L'argent de l'ANR (agence national de la recherche), des IDEX (initiative d'excellence) et des LABEX (laboratoires d'excellence) est reversé massivement aux établissements et ces dispositifs sont mis en extinction à l'exception d'une agence mettant en oeuvre de véritables appels d'offres exploratoires dynamisants (couplé à des embauches de personnels permanents)

Le statut de chercheur permanent est garanti dans les sites universitaires, au côté du statut d'enseignant-chercheur des universités, son avantage pour la structuration de la recherche étant reconnu.

De même l'existence de corps d'Ingénieurs et Techniciens spécialisés dans les technologies qui sont au coeur de la recherche aux côtés des BIATS est également reconnu et développé.

Le gouvernement procède à la Revalorisation globale des grilles de fonctionnaires, intégration des primes au salaire de base. Suppression/absorption des primes au mérite, à la fonction et de la PEDR.

On organise la mise en place d'une structure unifiée d'action sociale semblable au CAES actuel et commune à tous les agents des sites Universités/recherche. Revalorisation massive des budgets de l'action sociale.

ON procède à l'Intégration massive d'évaluateurs élus dans les comités de visite et à l'HCERES (Haut conseil d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur).

De même il y a Mise en place d'une véritable évaluation par les pairs des IT à l'instar de ce qui se fait pour les chercheurs et enseignants-chercheurs.

Administration démocratisée de l'IST (information scientifique et technique), des relations

internationales, des TGIR (très grandes infrastructures de recherche), par des comités instaurés par un ministère démocratique et composés très majoritairement d'élus ou de représentants légitimes des communautés.

A l'unisson d'une démocratisation et d'une socialisation en profondeur du tissu industriel et économique et des entreprises, l'utilisation des sciences pour le progrès technique, les gains d'efficacité et de pénibilité, l'utilisation économe des ressources naturelles est dégagée de l'objectif de profit pour être remplacée par celle de valeur ajoutée utile à la population, aux salariés, aux besoins fondamentaux... C'est dans ce cadre nouveau que s'instaurent de nouvelles relations entre le monde de la production et l'Enseignement Supérieur et la Recherche publique.

Un rêve ? Oui sans doute, mais vous aurez remarqué qu'à aucun moment je n'ai cité les organismes de recherche et en particulier les EPST (établissements publics à caractères scientifique et technique). Serait il donc possible de démocratiser l'Enseignement Supérieur et la Recherche en se passant des organismes ? En mariant un pilotage ultra-démocratique du ministère avec une vie des sites universitaires transformée de fond en comble ? En reversant l'intégralité des personnels organismes (gardant y compris les spécificités de leurs statuts) dans les universités ?

Je ne le pense pas. Mais le rôle des organismes dans la "France nouvelle", la "France démocratique" ne peut sûrement pas être pensé sous la forme du retour à un passé prestigieux que plusieurs décennies de réformes libérales mais aussi une montée en puissance de la formation universitaire de la jeunesse et de la place des universités dans le pays a bousculé.

Les organismes de recherche au premier rang desquels le CNRS ont joué un rôle majeur dans la construction d'une capacité de recherche scientifique de premier plan dans une France où le système universitaire inamovible de la loi de 1896 jusqu'à 1968 (72 ans) était hiérarchique, sclérosé et mandarin, sans bien sûr que l'on puisse nier que de la recherche s'est toujours faite en son sein. Dans ce monde là le CNRS, les organismes c'était LA recherche, tout au moins la BONNE recherche. Les statuts des organismes et des personnels ont été bâtis dans cet esprit. Mais dès les années 1960, le nombre d'étudiants se mit à croître rapidement (multiplication par 3 entre 60 et 70). le début de cette décennie voit la création des maîtres assistants, ancêtres des actuels "maîtres de conférences" puis viennent les grandes réformes Faure et Savary qui donnent au monde universitaire son autonomie et même une part de liberté dans ses missions. Dès 1966, les unités associées du CNRS et des organismes voient leur apparition. Il s'agit de muscler par ce biais la recherche dans les universités. Les universités aux grandes capacités de recherche doivent beaucoup au partenariat instauré avec les organismes depuis ces années là.

Dans le même temps la démographie de l'enseignement supérieur et de la recherche publique se modifie en profondeur. Le nombre d'enseignants-chercheurs ne cesse de croître jusqu'en 2015 (année d'amorce d'une décroissance d'ailleurs catastrophique) tandis que celui des chercheurs organismes a stagné (en réalité très légèrement cru pour redescendre à son niveau d'il y a vingt ans depuis déjà plusieurs années).

C'est ainsi que depuis 1992 jusqu'en 2013 le nombre d'Enseignants-Chercheurs est passé de 35000 à 55000 principalement grâce aux postes en SHS, en Informatique ou dans les sciences pour l'ingénieur. Dans le même temps le nombre de chercheurs CNRS n'a quasiment pas varié revenant aux environs de 12000. 55000 enseignants-chercheurs c'est une force de travail en recherche équivalent à 27500 chercheurs temps plein soit plus du double des chercheurs des organismes. et si on ajoute à cela les chercheurs du privé on voit que la part des chercheurs organismes n'a cessé de décroître dans le total.

Dans le même temps le nombre des "laboratoires propres universitaires" c'est à dire les Equipes

d'Accueil n'a cessé de croître pour équivaloir à celui des unités mixtes aujourd'hui.

On ne peut ambitionner aujourd'hui pour les organismes ni le rôle d'agence de moyens pour les politiques de site chers aux libéraux et sociaux-libéraux d'aujourd'hui, ni celui de garant absolu de l'excellence en recherche. Ce qui rend nécessaire les organismes ce qui les rend utiles et doit être développé pour le bien de notre peuple ce sont les missions nationales pour l'ensemble de la recherche française qu'ils peuvent jouer. Les statuts des personnels et des organismes doivent découler de ces missions nationales et ne les précèdent pas.

La connaissance n'est pas une arme dans la compétition économique pour écraser les concurrents, elle est d'abord et avant tout une nécessité pour l'humanisation de l'être humain, elle a non seulement la capacité de nous donner le pouvoir sur la nature mais elle a aussi un effet de civilisation pour nous même, d'éducation et constitue un des substrat de la démocratie. Que des missions nationales de développement de la science soient confiés à des établissements dont les personnels sont eux même à 100% dans la recherche est un atout majeur pour dégager la recherche de la voracité du capital.

Le pilotage externe par un ministère ou le pilotage délégué par des personnels mêmes élus dans des commissions à ce effet ne remplacera jamais le fait que des personnels de recherche intègrent leurs missions nationales au sein même de leur processus de recherche.

Les missions nationales au service de la recherche française sont entre autre les suivantes:

- la structuration de communautés de recherche disciplinaires au niveau national et l'aide à, l'émergence de sujets interdisciplinaires
- l'évaluation des laboratoires et des personnels
- la mise en place et la mise en oeuvre d'infrastructures matérielles pour tous les chercheurs (les TGIR)
- la diffusion ouverte de l'information scientifique et technique vers les chercheurs et la société
- l'établissement de règles de déontologie
- l'ouverture vers l'international et la gestion des grandes collaborations transfrontalières
- la diffusion des résultats dans une économie rénovée pour des bienfaits collectifs objectifs et non pour le profit

Pour réaliser ces missions un certain nombre de mesures sont nécessaires, j'y reviendrai dans un second volet.

2eme partie

Quelles mesures peut on imaginer pour réaliser les objectifs énoncés à la fin de la première partie de mon "rêve" ? C'est libre et sans filets mais on peut en imaginer de trois types:

I) Etendre et approfondir considérablement les missions nationales en matière de recherche et de formation. Toutes ces missions de l'organisme sont des missions de ses personnels qui sont encouragés à les exercer et valorisés quand il les exercent. Il faut donner plus d'ambition au CNRS au service de tâches universelles.

a) Il faut renforcer le rôle d'animation de la recherche française par le CNRS: GDR (groupement de recherche), GIS (Groupement d'intérêt scientifique), etc..

Le CNRS est chargé d'aider à la mise en place de l'ensemble des coopérations nationales quelles qu'elles soient.

Il serait aussi le vecteur de toutes les coopérations internationales avec les collègues et les

organismes de recherche et les universités étrangères en matière de recherche

Il faut aussi lui donner pour objectif de soutenir toutes les thématiques émergentes et d'organiser et faciliter les recherches interdisciplinaires

Il faut lui donner un rôle systématique de prospective des disciplines, pour l'ensemble de la recherche où qu'elle se fasse de manière à dessiner les tendances à moyens et long termes des recherches et cerner ainsi les besoins et autres décisions à prendre

b) Il doit aussi faciliter et promouvoir les usages des sciences dans la société

Il organise nationalement la diffusion de la communication scientifique et technique où qu'elle soit produite.

Il facilite les usages dans la production bien sur: pour améliorer l'efficacité des procédés, l'économie de ressources, aider à vaincre la pénibilité, développer de nouveaux produits et service utiles à la population. Le CNRS participe à la mise en place de structures à dominante publique de valorisation économique des résultats de la recherche comme un des garants publics du respect de l'intérêt général et de l'intérêt des populations, tout comme de la non-captation par des intérêts privés.

Il aide à développer le rôle éducatif de la science, la connaissance des individus sur eux-même, aide aussi à développer la place de culture scientifique et technique dans la société.

Il faut lui faire jouer un rôle plus grand dans l'expertise et l'aide à la décision "politique".

Il contribue à Développer la science participative en multipliant les initiatives où les citoyens sont amenés à intégrer des projets de recherche partagés.

Ces activités de "valorisations" diverses doivent être dégagées des contraintes financières: l'organisme refinancé massivement paye pour l'essentiel de ces activités. En effet les laboratoires qui disposent d'un récurrent suffisant n'ont pas besoin de contrats pour assurer leurs besoins de base.

Il faut développer la capacité formatrice en multipliant les capacités d'accueil CNRS de doctorants, de stagiaires de tous niveaux et aussi de formation technique de haut niveau en alternance dans les laboratoires.

c) développer le rôle d'évaluation du comité national qui s'appuie sur la structure du CNRS en lui donnant mission d'évaluer l'ensemble des laboratoires publics : les unités propres ou mixtes du CNRS mais aussi celles des universités et des autres organismes de recherche en collaboration avec le CNU (conseil national des universités) et les commissions spécialisées des autres organismes. Et ce y compris en modifiant le nombre et le contour des sections du dit comité national pour mieux coller à la réalité de la recherche française.

II) Rendre le CNRS encore plus propriété de l'ensemble des chercheurs de toutes origines

Augmenter considérablement le nombre de postes de chercheurs et d'IT en passant de 25000 à 50000 titulaires en dix ans. dans ce cadre multiplier les possibilités d'accueil d'autres personnels au niveau Chargés de Recherche, Directeur de Recherche, IT (Ingénieurs et Techniciens).

On pense bien sûr au triplement des délégations CNRS en l'espace de quelques années mais

aussi à un accroissement considérable des intégrations permanentes. Ces intégrations permanentes se faisant par concours sur la base de projet relevant, au delà de la qualité scientifique, des missions nationales d'animation scientifique de l'organisme, telles que développées plus haut. Elles concerneraient au premier chef les enseignants-chercheurs des universités mais aussi les chercheurs des labos industriels ou du secteur privé.

Pour les postes d'IT il s'agirait plutôt de développer l'aspect formateur aux métiers de la recherche des emplois CNRS dans les laboratoires par des accueils en délégation plus ou moins longue et de faire bénéficier un grand nombre d'acteurs des établissements partenaires des actions de formation permanente dispensées par les personnels et les structures de l'organisme

III) transformer la vie démocratique par des mesures structurelles et des attributions nouvelles des instances

favoriser la co-élaboration de la politique scientifique par les instances diverses et ce y compris pour les politiques de site en collaboration avec les instances des universités et des autres organismes de recherche

- étendre le corps électoral du comité national à l'ensemble des personnels des UFR des universités (donc touchant à la liaison enseignement recherche) et des personnels des autres organismes même quand ils ne sont pas dans des unités mixtes.

- intégrer les chercheurs et personnels de recherche du privé par cooptation par les membres élus des sections et des conseils scientifiques

- étendre la représentation des catégories C jusqu'à concurrence d'un tiers des membres des sections et conseils scientifiques

- ouvrir le vote des représentants du personnel au CA et au Comité Technique du CNRS aux personnels des UFR des universités et aux autres organismes de recherche.

- augmenter la représentation élue ainsi au CA de l'organisme à hauteur de 50% des membres.

- procéder à l'élection du président du CNRS des directeurs généraux et des directeurs d'instituts par le CA de l'organisme.